



DIVISION DEPARTEMENTALE 92

Règlement 2012



Composition des équipes : 4 archers

Catégories des équipes : Arc Classique femmes
Arc Classique hommes
Arc à Poulies hommes
Arc à Poulies femmes

} Minimés à Super Vétéran

Pour les Minimés : certificat de sur classement

Limitations : Les archers évoluant déjà en DR ou en D2, D1, DNAP ne peuvent pas faire partie des équipes engagées en DD.

Les concours de la DD92 : Respect du règlement FFTA dans les épreuves programmées.

2x 18m	28 janvier 2012 à Châtillon
2 x 50m	CD92 Fédéral (date et lieu à définir)
2 x 50m	(date et lieu à définir)

Inscription de l'équipe (4 archers) pour les 3 épreuves : 120 €.

Reversés aux organisateurs des 3 compétitions.

Règlement :

- **Inscription et composition des équipes pour chaque épreuve :**
 - Déclaration nominative des équipes au plus tard 8 jours avant le début des tirs auprès de l'organisateur et du CD92.
 - La composition de l'équipe peut être modifiée à chaque épreuve.
- **Organisation des tirs :** l'organisateur doit veiller à ces aspects du règlement.
 - Tous les archers d'une même équipe doivent tirer sur le **même départ** et idéalement sur des cibles voisines (1A, 1B, 2A, 2B par exemple).
 - Toutes les équipes d'une même catégorie doivent tirer sur le **même départ**.
- **Classement des équipes :**
 - Le classement des équipes s'opère après chaque épreuve en additionnant les points des 3 meilleurs scores de l'équipe de 4 archers déclarée.
 - A l'issue de chaque épreuve, des points sont attribués aux équipes en fonction de la place obtenue :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	40	5	24	9	12	13	4
2	36	6	21	10	10	14	3
3	32	7	18	11	8	15	2
4	28	8	15	12	6	16	1



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92

Règlement 2012



- **Départage des équipes :**

- Lors de chaque épreuve, les égalités sont tranchées sur le meilleur score individuel, puis le 2^{ème} score.
- En cas d'égalité persistante, les 2 équipes seront déclarées ex aequo et se verront attribuer les points correspondants à cette place.
- Pour le classement final, en cas d'égalité de points à l'issue des 3 épreuves, le départage se fera sur le meilleur score total obtenu en additionnant les scores des 3 épreuves, puis sur la meilleure place obtenue pour chaque équipe lors de ces 3 épreuves.

- **« Finale Régionale des Divisions Départementales » et accès en DR Honneur :**

- Les équipes sélectionnées à l'issue de la DD92 s'engagent à participer à la « Finale Régionale des Divisions Départementales » et en cas de victoire à cette compétition, de monter l'année suivante en DR Honneur.

En cas de refus de monter, le club se verra imposer les sanctions sportives définies par le Comité Régional.

- Si un club possède déjà une équipe en DRH ou DRE dans la même catégorie d'arme et de sexe, il ne pourra pas présenter son équipe en finale des Divisions Départementales (pas de montée possible).

**Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner
l'exclusion de l'équipe concernée.**

Date limite de dépôt des équipes auprès du CD92 :

1^{er} décembre 2011

Inscription : 120 € par équipe

Règlement à l'ordre du Comité Départemental 92 de Tir à l'Arc.

Comité Départemental 92 de Tir à l'Arc – Division Départementale 92

Jardin d'Arc – 35, rue des Capucines 92370 Chaville